

et en juin. En outre, un cours de droit international humanitaire mis sur pied en juin par le CICR, a réuni 35 officiers militaires supérieurs.

ÉRYTHRÉE

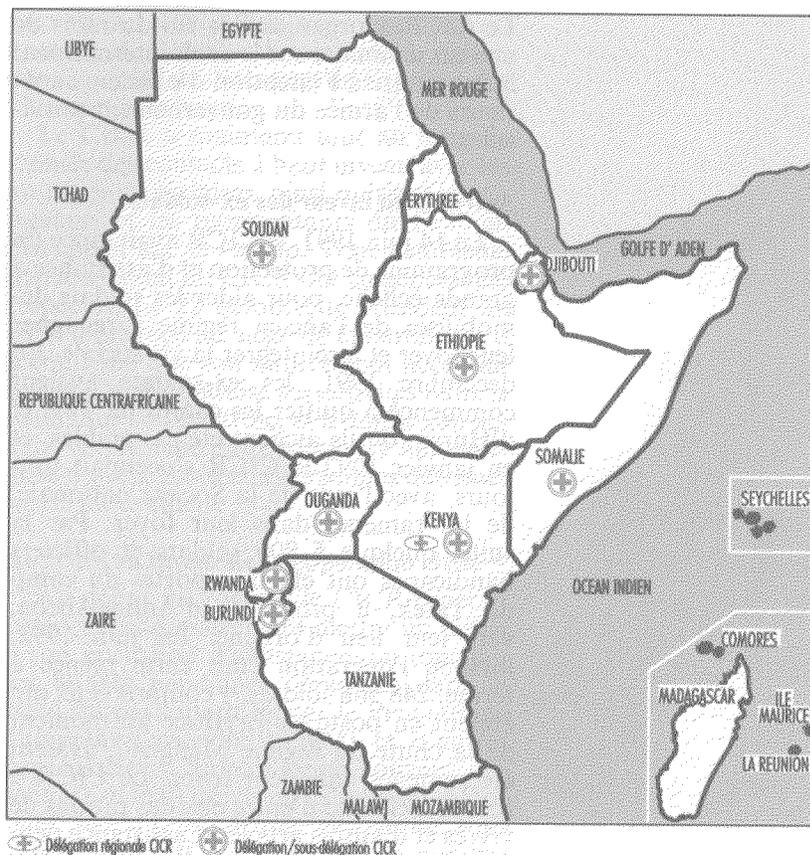
Le chef de la délégation du CICR à Addis-Abeba s'est rendu à Asmara à plusieurs reprises au cours du premier semestre, pour des entretiens de haut niveau avec les autorités.

Dès le mois de juillet, un délégué était en poste à Asmara. Il a notamment établi un dialogue régulier avec le gouvernement provisoire de l'Érythrée, afin que le CICR puisse mener les activités traditionnelles définies par son mandat, telles que le soutien à la Société nationale et les visites de lieux de détention. En novembre, le CICR a dû, pour des raisons opérationnelles, rappeler son délégué, mais les contacts ont été maintenus avec le représentant des autorités érythréennes à Addis-Abeba.

Tout au long de l'année, le CICR a apporté un appui considérable à la Croix-Rouge érythréenne, en l'approvisionnant en matériel médical pour ses activités de premiers secours, et en l'aidant à mettre sur pied son service d'ambulances. En outre, deux techniciens expatriés du CICR ont travaillé dans le centre orthopédique d'Asmara, qui a également bénéficié d'une assistance matérielle. A la fin du mois de juillet, un accord a été signé avec le secrétaire aux Affaires sociales du gouvernement provisoire, afin de garantir la poursuite de la production de l'atelier d'Asmara.

ÉTHIOPIE

Au début de l'année, la démobilisation des forces armées de l'ancien gouvernement était toujours en cours, et le CICR



continuait de participer au processus. Parallèlement, le gouvernement organisait le rapatriement de dizaines de milliers de réfugiés.

A la suite d'un accord passé avec le gouvernement éthiopien provisoire en décembre 1991, les délégués du CICR ont commencé en février à visiter les détenus de sécurité dans l'ensemble du pays. Cette activité devait bientôt devenir la tâche principale du CICR en Éthiopie, avec l'arrestation de milliers de personnes, pour l'essentiel en rapport avec le soulèvement du Front de libération Oromo (OLF). Celui-ci avait conduit à des affrontements avec des unités du gouvernement provisoire, lors des élections du mois de juin.

Le CICR a organisé à la fin du mois de mai un séminaire sur le droit international humanitaire à l'intention d'officiers supérieurs de l'armée du gouvernement provisoire.

Activités en faveur des ex-soldats

Le 14 juin 1991, le CICR avait lancé un programme de protection et d'assistance à grande échelle, pour aider les soldats démobilisés de l'ancien régime à regagner leur foyer et à réintégrer la vie sociale. En décembre 1991, les ex-soldats avaient commencé à quitter les camps de Tole et d'Hurso, où ils avaient été rassemblés, et en janvier 1992 le CICR s'occupait toujours, avec l'aide de la Société nationale, de les ramener dans leur foyer. Par la suite, quelque 5 800 soldats et officiers handicapés ont été transportés du camp de Tatek, à proximité d'Addis-Abeba, vers leur lieu d'origine. En juin 1992, lorsque l'opération était enfin menée à terme, 248 568 soldats, y compris ceux qui étaient en poste en Érythrée au moment de la chute du régime Mengistu, avaient été ramenés dans leur foyer. Le CICR a fourni à chacun d'entre eux des rations de vivres et d'autres articles d'assistance pendant les cinq mois suivant leur retour. Au total, 36 000 tonnes de secours ont été distribuées par l'intermédiaire de la Croix-Rouge éthiopienne.

Activités en faveur des détenus

Les visites aux prisonniers, détenus pour des raisons de sécurité d'Etat ou pour leurs relations avec l'ancien gouvernement, ont commencé à Addis-Abeba le 3 février.

Au mois de mars, les délégués ont visité les lieux de détention situés hors de la capitale. Dans le sud du pays, ils ont rencontré plusieurs centaines de détenus de sécurité membres du mouvement OLF. Au mois de juin, suite à un fort regain de tension, l'OLF se retirait du gouvernement provisoire. Des milliers de sympathi-

sants et de combattants de l'OLF ont été arrêtés et enfermés dans trois camps militaires et d'autres lieux de détention. A la fin de l'année, ils étaient entre 12 000 et 14 000 à être détenus, mais le gouvernement provisoire a annoncé que la majeure partie d'entre eux seraient libérés à brève échéance. (*N.B. Ils ont en effet été libérés en mars 1993.*) Entre-temps, les délégués ont poursuivi leurs visites à d'autres détenus de sécurité dans des prisons et des postes de police de tout le pays.

Au total, le CICR a effectué 50 visites dans 42 lieux de détention et remis du matériel médical lorsque nécessaire. Les services de recherches traditionnels ont été offerts, et à la fin de l'année, 965 messages familiaux environ avaient été traités.

Activités médicales

Outre les activités de routine du CICR dans le cadre de ses visites de lieux de détention, l'institution a poursuivi ses activités à l'atelier orthopédique de Debré Zeit et au centre de prothèses et d'orthopédie d'Addis-Abeba. Le CICR a également continué de fournir un appui aux centres orthopédiques de Dessié et de Harrar, par l'intermédiaire du centre d'Addis-Abeba. Un nouvel atelier orthopédique a été créé à Mekele, pour traiter un millier d'amputés dans le Tigré. Ouvert en septembre, il a atteint en novembre sa capacité de production maximale de 40 prothèses par mois.

En septembre, un séminaire orthopédique de deux semaines s'est déroulé à Addis-Abeba. Il a réuni des représentants d'ateliers orthopédiques soutenus par le CICR en Afrique, ainsi que des techniciens du siège.

En outre, le CICR a fourni des médicaments essentiels à des hôpitaux gouvernementaux, des centres de santé et des branches de la Société nationale. Cette dernière a également reçu du matériel médical de base et des fournitures de premiers secours.

En collaboration avec la Croix-Rouge éthiopienne, le CICR a fourni une assistance à quelque 1 300 familles des hauts plateaux de la province du Harrarge, qui avaient quitté leurs villages en raison de la sécheresse et des problèmes de sécurité. Du matériel médical a été remis aux établissements sanitaires locaux pour satisfaire les demandes supplémentaires. Lorsque les familles ont regagné leur foyer deux mois plus tard, en octobre, le CICR leur a fourni des outils et des ustensiles de cuisine.

RWANDA

Au cours des sept premiers mois de 1992, la situation dans le nord du pays s'est considérablement dégradée, à mesure que s'intensifiaient les combats entre le FPR¹⁵ et l'armée rwandaise. Le nombre de personnes déplacées n'a cessé de croître, et au mois de juillet 350 000 Rwandais environ étaient devenus complètement dépendants de l'assistance alimentaire extérieure, car les mauvaises conditions de sécurité les empêchaient de vivre et de travailler sur leur terre. Les pourparlers de paix entamés en juin ont conduit à un cessez-le-feu, entré en vigueur le 31 juillet. Bien qu'il ait été généralement respecté jusqu'à la fin de l'année, des combats sporadiques se sont poursuivis et le déminage n'a pas été effectué. Les familles déplacées ont, pour la plupart, préféré ne pas regagner leur village.

Dans le sud, des troubles ont à nouveau éclaté entre les Tutsis et les Hutus, contraignant des milliers de personnes à quitter leur foyer, et provoquant des centaines d'arrestations.

Pour le CICR, cette situation a entraîné un renforcement des activités de protection et d'assistance en faveur de la popula-

tion civile, ainsi qu'un accroissement du nombre de détenus de sécurité à visiter, dans les lieux de détention de Kigali et des villes des provinces.

Le CICR a maintenu tout au long de l'année des contacts à haut niveau avec les autorités rwandaises, ainsi qu'avec les dirigeants et les représentants du FPR en Europe et sur le terrain. Tant l'emblème que le mandat du CICR ont en général été respectés. Le 22 octobre, le président du FPR a été reçu au siège de l'institution. Il a confirmé que son mouvement acceptait que le CICR conduise ses activités dans la zone sous son contrôle, et a donné son accord de principe pour permettre aux délégués d'avoir accès aux personnes détenues par le mouvement.

Activités en faveur de la population civile

Au début de l'année, le CICR espérait pouvoir progressivement mettre un terme à son opération d'assistance qui touchait les 80 000 personnes déplacées dans le nord du pays, pour laisser le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres organisations humanitaires fournir des secours. Il était prévu qu'ils seraient distribués par la Croix-Rouge rwandaise, sous supervision CICR. Toutefois, le nombre de personnes déplacées s'est régulièrement accru, pour atteindre 350 000 âmes en juillet.

Le programme d'assistance prévu n'a pas suffi pour faire face à l'explosion du nombre de personnes à aider, en dépit de réévaluations régulières. Les besoins croissants de secours sont devenus de plus en plus difficiles à satisfaire, les marchés locaux ne parvenant plus à suivre la demande. Cela signifiait également que, ni les personnes déplacées, ni les résidents locaux ne pouvaient acheter des vivres pour compléter les distributions. Dans le même temps, les convois de secours rencontraient des difficultés et ne parvenaient pas toujours à gagner les camps avant l'épuisement des rations.

¹⁵ Front patriotique rwandais

Suite à des rapports faisant état d'une détérioration des conditions, un nutritionniste du siège du CICR a été envoyé au Rwanda en novembre pour réévaluer la situation. Le nombre de personnes déplacées n'avait pas augmenté depuis la fin du mois de juillet (350 000), mais le pourcentage de cas de malnutrition parmi les enfants était élevé. Une opération d'urgence a donc été lancée, et le CICR a une fois de plus fourni et transporté des vivres pour compléter les secours fournis par le PAM et divers pays donateurs. Afin de hâter l'arrivée des secours, des négociations ont été entamées avec le FPR et le gouvernement, dans le but de permettre aux marchandises de pénétrer directement dans les zones affectées, depuis l'Ouganda où il était possible d'acheter des quantités importantes de vivres. La frontière était fermée depuis plus de deux ans, mais à la fin du mois de décembre un premier convoi a reçu l'autorisation de la franchir.

Outre la surveillance des besoins des personnes déplacées et l'organisation des opérations de secours, les délégués du CICR ont pris note d'allégations de violences et de mauvais traitements à l'encontre de la population civile, afin de soumettre ces cas aux parties concernées et d'appeler à un meilleur respect du droit international humanitaire. Le premier rapport a été remis au chef d'état-major de l'armée le 29 juillet.

Lorsque des combats ont éclaté entre les Tutsis et les Hutus, dans le sud du pays en mars, le CICR a immédiatement effectué une mission dans la région de Bugejira pour évaluer les besoins et coordonner les activités de secours. Les équipes d'urgence de la Société nationale ont aidé à distribuer des secours à quelque 12 000 personnes déplacées. Les délégués du CICR ont aussi rendu visite aux personnes arrêtées en relation avec les troubles (voir plus bas). En septembre, des affrontements violents dans les régions de Kibuye et de Cyangugu, entre les mêmes

groupes rivaux, ont contraint 4 000 personnes environ à fuir leur domicile. Une distribution de vivres, organisée par le CICR, a été effectuée par l'équipe de la Croix-Rouge locale.

Le 28 mai, une manifestation à Kigali a donné lieu à des émeutes qui ont fait une vingtaine de morts et un grand nombre de blessés. Les équipes de premiers secours de la Société nationale ont aidé à l'évacuation des blessés. Peu après, des émeutes éclataient dans les rues de Ruhengeri et de Gisenyi, faisant de nouvelles victimes. Le CICR a fourni aux hôpitaux locaux du matériel médical d'urgence et a visité les détenus (voir ci-dessous).

Activités en faveur des détenus

Depuis les troubles de novembre 1990, les délégués du CICR ont été autorisés à visiter les personnes détenues dans les prisons du Rwanda, en rapport avec ces événements. A la fin de 1991, une amnistie avait été prononcée et la majorité des détenus de sécurité libérés. En 1992, deux visites générales ont été effectuées. Vingt prisons (ministère de la Justice) et dix casernes (ministère de la Défense) ont été visitées. Des visites de suivi fréquentes ont été faites, et les conclusions du CICR ont été dûment transmises au premier ministre, D. Nsengiyaremye, et au ministre de la Justice, M. Ndirumapatse. Les délégués ont rencontré au total 1 799 détenus de sécurité. Ils n'ont cependant pas obtenu l'accès aux quatre camps militaires, en dépit d'un accord de principe en ce sens.

Le 20 février, le président et le vice-président du CICR ont accueilli M. Ndirumapatse au siège de l'institution. Les discussions ont porté, entre autres, sur la libération des combattants du FPR détenus à Kigali. Le CICR les a régulièrement visités, et, après leur libération en juillet, il leur a fourni des articles de première nécessité. Un mois plus tard, ces hommes ont été transportés par des membres du

GOMN¹⁶ en territoire tenu par le FPR, conformément à un accord conclu entre le gouvernement et le FPR à Arusha (Tanzanie). Le 7 août, les délégués du CICR ont, pour la première fois, pénétré en territoire sous contrôle du FPR. Onze membres des forces armées rwandaises libérés, qui souhaitaient regagner Kigali, leur ont été remis à cette occasion.

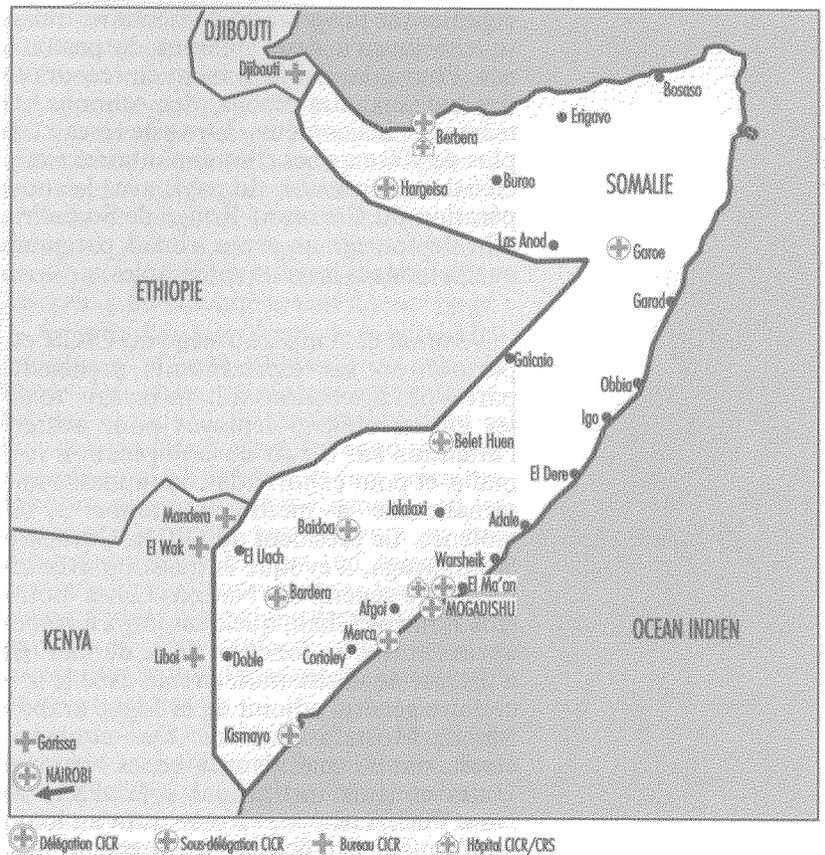
A la suite des troubles dans la région de Bugesera, les délégués du CICR ont visité plusieurs centaines de personnes, détenues localement et dans la capitale, en rapport avec ces événements. Plus de 600 de ces détenus ont été vus en mars et en avril, et 120 environ après les affrontements de septembre.

Le programme d'assainissement d'eau, lancé en 1991 pour améliorer les conditions dans les lieux de détention, s'est poursuivi en 1992. Outre des articles récréatifs et d'hygiène, les détenus ont bénéficié du service de recherches du CICR, afin de garder le contact avec leur famille. Au total, 2 429 messages ont été traités.

Le CICR était présent lors de la libération, en janvier au Burundi de 230 Rwandais, rapatriés au Rwanda (voir aussi sous *Burundi*). En mars, l'institution a rapatrié 16 Ougandais qui avaient été libérés de la prison centrale de Kigali.

SOMALIE

Les souffrances de la population somalienne ont pris des proportions tragiques avec les affrontements meurtriers entre factions et clans rivaux. La famine qui en est résultée s'est répandue comme une traînée de poudre dans tout le pays. Au début de l'année, la zone la plus durement touchée était la capitale, Mogadishu, où, pendant trois mois, les dirigeants des deux branches de l'USC¹⁷ se sont livrés à une guerre sanglante qui a fait de nombreuses victimes. Par la suite, les combats à Kismayo



ont fait des centaines de morts et de blessés, lorsque des clans rivaux se sont affrontés pour le contrôle de la ville. Les combats dans la zone située à l'ouest de Mogadishu, jusqu'à la frontière avec le Kenya, ont eu des conséquences catastrophiques pour la population civile, et chaque nouvelle vague de violence a jeté sur les routes d'innombrables personnes cherchant à fuir les combats, sans pouvoir cependant échapper à la famine.

Le CICR a réagi en lançant sa plus grande opération de secours depuis la Seconde Guerre mondiale, sous forme d'un

¹⁶ Groupe d'observateurs militaires neutres

¹⁷ United Somali Congress